

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
SOUS DIRECTION VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE**

DATE : 31/03/2020

REFERENCE : MARS N°2020_23

OBJET : CONSIGNES DE SAISIE DANS L'OUTIL SI-VIC EN PHASE EPIDEMIQUE DE COVID-19.

Pour action

☒ Etablissements hospitaliers

☒ SAMU / Centre 15

Service(s) concerné(s) :

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☐ ANSP

☐ DGCS

☒ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles consignes de saisie dans l'outil SI-VIC pour l'évènement « COVID 19- suivi des hospitalisations en cours au niveau national ».

1. Nouvelles consignes pour la création des dossiers dans SI-VIC :

Afin de permettre une surveillance épidémiologique et un pilotage opérationnel le plus efficace possible, nous vous remercions de bien veiller à ce que les informations soient saisies dans SI-VIC chaque jour avant 14h00.

Les établissements de santé doivent saisir systématiquement dans SI-VIC, les patients hospitalisés présentant :

- Un diagnostic de COVID-19 confirmé biologiquement ;
ou
- Une TDM thoracique évocatrice de diagnostic de COVID-19.

Lors de la saisie de la fiche, et pour faciliter le travail de mise à jour demandés aux établissements de santé, il est dorénavant autorisé de saisir l'identité complète du patient, avec date de naissance.

En outre,

- Le statut « **hospitalisation réanimatoire** » devra être apposé pour tout patient hospitalisé développant une **forme grave** (service de réanimation, unité de soins intensifs ou unité de surveillance continue) ;
- Le statut « **hospitalisation conventionnelle** » devra être apposé pour tout patient dont l'état clinique nécessite une hospitalisation, sans être dans un des services mentionné pour les hospitalisation réanimatoire ;
- Les patients hospitalisés initialement pour une/des autre(s) pathologie(s), avec un diagnostic de COVID 19 confirmé biologiquement ou une TDM thoracique évocatrice de diagnostic de COVID 19 doivent être saisis dans SI-VIC;
- Les patients décédés à l'hôpital, même dans le cas d'un diagnostic *post mortem* doivent être renseignés dans SI-VIC.

Attention : ces éléments s'entendent sans notion de rétroactivité, il n'est donc pas demandé de rattrapage de saisies qui n'auraient pas été réalisées à ce jour.

A l'inverse, ne sont pas saisis :

- Les patients hospitalisés à domicile (HAD),
- Les patients maintenus dans les structures médico-sociales dont les EHPAD relevant des établissements de santé

2. Nouvelles consignes pour le suivi des transferts extra-régionaux :

Dans tous les cas : Les transferts entre établissements d'une même région doivent être tracés selon les modalités classiques de SI-VIC : l'établissement de départ signale le transfert dans l'application via la fonctionnalité « signaler un transfert » et l'établissement de destination le valide à l'arrivée du patient.

En cas de transfert dans un établissement d'une autre région, il est demandé aux établissements de santé d'origine de cocher la case « Evasan » (Fonctionnalité proposée dans la Pop-up lors de la signification d'un transfert).

Rappel des données à saisir :

Pour rappel, il est demandé de renseigner les éléments suivants pour chaque dossier SI-VIC :

- Création d'un numéro de **type HP**,
- **Saisie de l'identité en indiquant le nom de naissance et le prénom, ainsi que la date de naissance**,
- Indiquer le **sexe**,
- Renseigner IMPERATIVEMENT la prise en charge somatique, en indiquant après le statut « hospitalisation », le « type de prise en charge » (hospitalisations conventionnelles, hospitalisations réanimatoire, etc.).

N.B. : Aucun autre élément que ceux cités ci-dessus ne doit être renseigné dans SI-VIC (aucune donnée médicale dans l'onglet commentaire).

3. La mise à jour des dossiers :

Les établissements veilleront aussi à renseigner tout **changement de statut** des patients déjà saisis dans SI-VIC :

- Sortie de prise en charge réanimatoire,
- Décès,
- Retour à domicile,
- ou transfert vers un autre établissement :
 - *Dans ces cas, il importe de s'assurer de la reprise du numéro unique de type HP. Il est ainsi recommandé d'imprimer l'« attestation d'enregistrement » dans SI-VIC et de la joindre au dossier médical qui suit le patient.*
 - *Si un transfert vers un EHPAD ou en HAD est décidé, privilégiez le statut de SI-VIC « Retour à domicile »,*

N.B. : Vous trouverez toute l'information disponible d'aide à la saisie et de prise en main de l'application dans la partie « Espace documentaire » de SI-VIC.

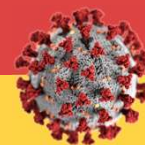
Vous trouverez ci-dessous une fiche pratique de saisie dans SI-VIC (disponible dans l'espace documentaire SI-VIC).

Nous vous remercions vivement de votre implication dans les circonstances actuelles.

Bien cordialement,

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

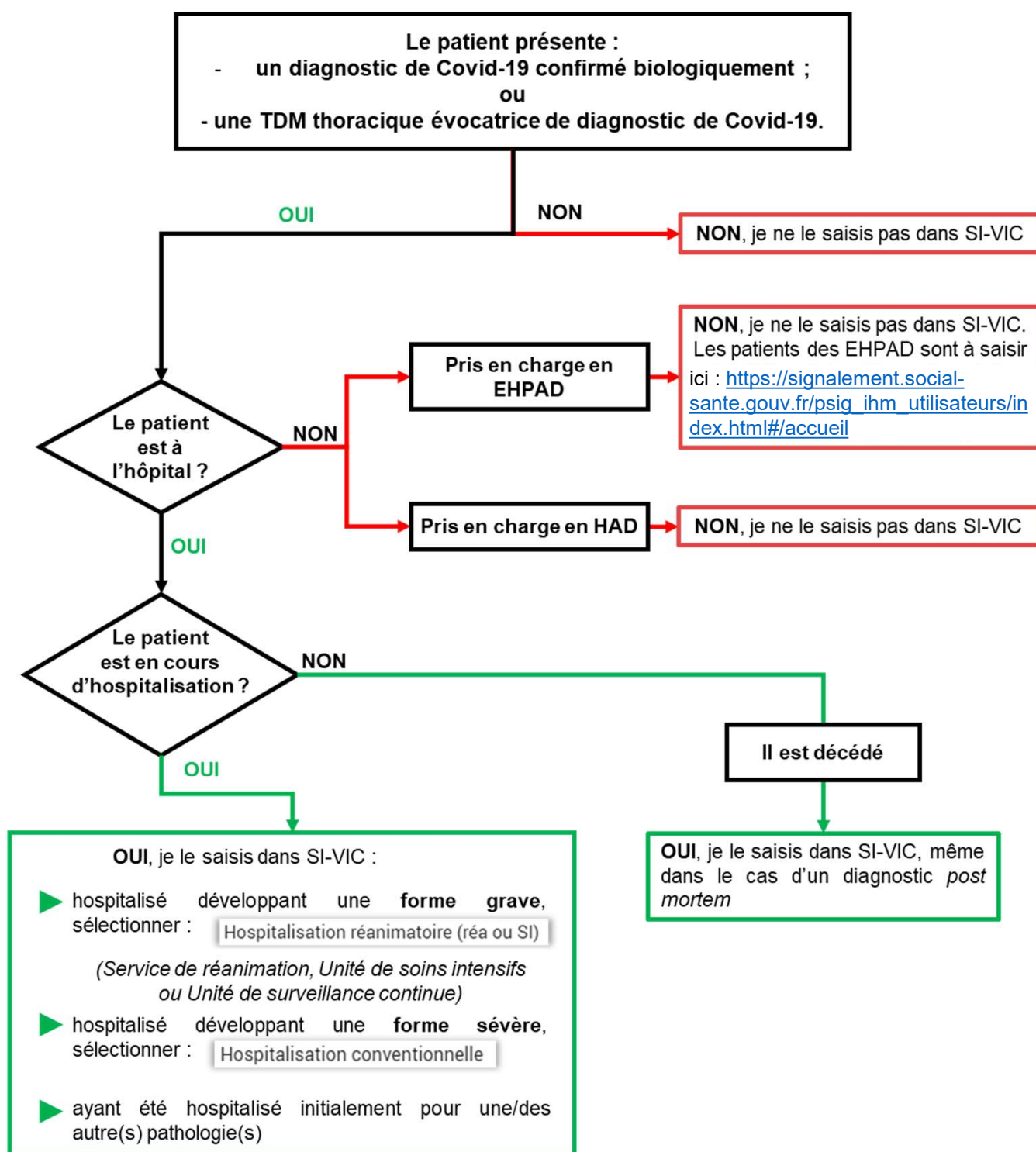
Signé

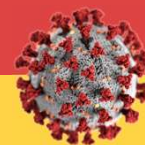


Contexte

Un évènement SI-VIC « **Covid-19 - Suivi des hospitalisations au niveau national** » a été spécifiquement créé pour permettre le dénombrement des patients Covid-19 hospitalisés, et assurer ainsi un suivi en temps réel de l'impact sur l'offre de soins (hospitalisations, réanimations, décès). **Aucune donnée n'est transmise hors de la sphère « Santé »** : pas d'interfaçage avec SINUS, ni d'activation de Cellule d'Information du Public (CIP).

Dois-je saisir le patient dans SI-VIC ?





CONNEXION : <https://si-vic.sante.gouv.fr>

Connexion par login / mot de passe

(mode de connexion à privilégier)

- Entrez votre login
- Saisissez votre mot de passe
- Cliquez sur « **Valider** »

Se connecter à SI-VIC

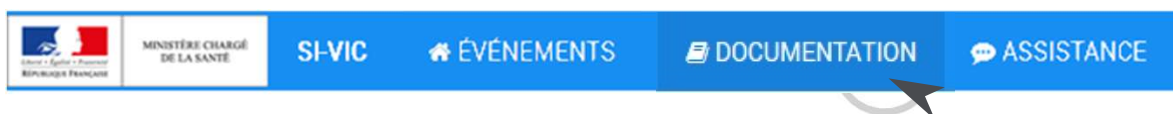
Login

Mot de passe

[Login ou mot de passe oublié](#)

Valider

Téléchargez votre Guide pas-à-pas dans l'espace documentaire :



1 – Créez un dossier SI-VIC

- Cliquez sur l'évènement SI-VIC créé spécifiquement pour le suivi de la pandémie Covid-19 pour saisir les dossiers des patients pris en charge dans votre établissement :

Réel Covid-19 - Suivi des hospitalisations au niveau national MINISTÈRE DES ... Personnalisé 14/03/2020 20:00

- Cliquez sur le bouton : Créer un dossier

Identité

Dans le bloc

Identité

- 1 Générez un numéro SINUS de type HP :

- Actionnez le bouton « Non »

Disposez-vous du numéro SINUS ?

Non

- Générez le numéro SINUS de type HP en cliquant sur « Oui » :

Disposez-vous du numéro SINUS ?

Numéro SINUS *

Êtes-vous sûr que le patient ne possède pas de bracelet SINUS ?

Non Oui



1 Identification

Disposez-vous du numéro SINUS ?

Numéro SINUS *

FR 000 NOVI0000 HP 000194

Le numéro SINUS est le seul numéro unique permettant d'identifier avec certitude le patient.

Pour faciliter le suivi du dossier SI-VIC, il est de bonne pratique de renseigner le numéro SINUS de type **HP** dans votre Système d'information hospitalier (SIH) (dans un champ commentaire par exemple) et de s'y référer lorsque vous transmettez des informations de prise en charge à vos collègues chargés de la saisie dans SI-VIC.

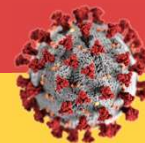
- 2 Compléter les champs Nom de naissance et Prénom(s)

- 3 Indiquer le sexe : Sexe

F H A I

- 4 Compléter la Date de naissance

Date de naissance



Prise en charge

Dans le bloc [Historique de la prise en charge](#) cliquez sur le bouton [+ Actualiser le statut](#)

Le formulaire suivant s'ouvrira :

Ajouter une prise en charge somatique ✕

Type de prise en charge

1 Statut
Pays *
FRANCE

2 Date et heure du statut

3 Etablissement actuel * Service

Autres Ne doit contenir aucune donnée médicale ou sensible

Commentaire

Annuler Ajouter



Chaque dossier créé doit avoir des informations de prise en charge à jour.

- 1 La prise en charge somatique doit être renseignée **en distinguant bien les hospitalisations conventionnelles et hospitalisations réanimatoires (service de réanimation ou soins intensifs) :**

Statut

Décès
Hospitalisation
Soins aux urgences
Retour à domicile

Type d'hospitalisation *

Hospitalisation réanimatoire (réa ou SI)
Hospitalisation conventionnelle
Hospitalisation en SSR
Hospitalisation psychiatrique

Forme grave
Forme sévère



- 2 La **date et heure du statut**, qui peuvent être antérieures à la date et heure de saisie

- 3 **L'établissement de prise en charge**, qui est proposé par SI-VIC en fonction des entités auxquelles est rattaché l'utilisateur. Ainsi, si vous n'êtes rattaché qu'à un seul établissement, seul celui-ci sera proposé par défaut.

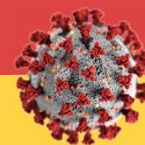
Pour visualiser les détails de chaque prise en charge, cliquez sur la ligne de la prise en charge :

Date et heure de statut	Statut	Département	Etablissement actuel	Transfert	Destination
17/01/2019 16:32 Prise en charge actuelle	Retour à domicile	Paris (75)			
Service Réveil Gaston Cordier		Commentaire			

Pour **corriger** des informations qui seraient erronées ou imprécises, cliquez sur le crayon de la ligne :



Aucun autre élément que ceux cités dans cette fiche ne doit être renseigné dans SI-VIC : aucune donnée médicale ne doit être mentionnée dans l'onglet commentaire.



3 – Mettre à jour le dossier quotidiennement et impérativement avant 14h00

1 – Actualiser le statut de prise en charge

A chaque **évolution du statut** (sortie de réanimation, retour à domicile ou décès), ajoutez une nouvelle prise en charge : [+ Actualiser le statut](#)

Dans le cas de retour en EHPAD ou d'hospitalisation à domicile (HAD), sélectionnez [Retour à domicile](#)

Informez le patient de son enregistrement dans SI-VIC. Cliquez sur [Créer une attestation d'enregistrement](#)

2 – Gérer les transferts

En cas de transfert de votre patient vers un autre établissement, il est important de renseigner cette information dans la partie « Historique de prise en charge » de son dossier SI-VIC. **C'est la condition indispensable pour que l'établissement destinataire puisse accéder à ce dossier et poursuivre sa mise à jour.**

① L'établissement expéditeur doit signifier un transfert

► Vérifier le numéro SINUS de type HP

Pour faciliter le suivi des opérations de transfert, il est recommandé de **vérifier le numéro SINUS de type HP** et le cas échéant [Créer une attestation d'enregistrement](#) et joindre son impression au dossier médical qui suit le patient lors de son transfert.

► Signifier le transfert

- Dans le bloc [Historique de la prise en charge](#) cliquez sur le bouton [Signifier un transfert](#)
- Sélectionner l'établissement vers lequel le patient est transféré :

Cochez systématiquement la case EVASAN en cas d'évacuation extra-régionale ou à l'étranger.

En cas d'erreur de saisie de l'établissement destinataire, annulez le transfert en retournant dans le dossier après l'avoir enregistré et en cliquant sur

② L'établissement destinataire doit statuer sur le transfert

Vous devez

Statuer sur le transfert en cours

Date et heure de statut	Statut	Département	Etablissement actuel	Transfert	Destination
25/03/2019 16:43 Prise en charge actuelle	Hospitalisation Hospitalisation convention...	Sarthe (72)	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DU MANS ES expéditeur	Statuer sur le transfert en cours 	CHRO - HÔPITAL MADELEINE ES de destination



Validez le transfert : dès que le patient est arrivé dans votre établissement, et après avoir vérifié son numéro SINUS de type HP.



Annulez le transfert : si le patient n'est finalement pas orienté vers votre établissement ou en cas d'erreur. N.B. : Cela permettra à l'établissement expéditeur de réaliser la bonne orientation du dossier dans SI-VIC